

Commune de
Saint-Denis-lès-Rebais
PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage n°1/3
1:7 500

Vu pour être annexé à la délibération du 07/12/2015
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Saint-Denis-lès-Rebais,
Le Maire,

ARRETE LE : 24/11/2014
APPROUVE LE : 07/12/2015

Etude réalisée par :

**Environnement Conseil**
Urbanisme Environnement Communication

**Groupe auddicé**
Urbanisme Environnement Communication

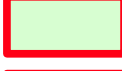
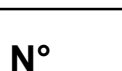
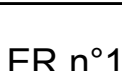
agence Nord
ZAC du Chevallement
5 rue des Moines
59286 Rosé-Warendin
Tél. : 03 27 97 36 39

agence Est (siège social)
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 28 64 03 01

agence Ouest
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27500 Le Vieil-Èvreux
Tél. : 02 32 32 53 88

www.auddice.com

Légende

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Elément du paysage à protéger au titre de l'article L123-1-5 III,2° du CU
- Cours d'eau ou mare
- UA : Zone urbanisable à dominante résidentielle
- UEP : Zone urbanisable - Equipements publics
- UH : Zone urbanisable - hameaux peu denses
- UX : Zone urbanisable à vocation économique
- 1AU : Zone à urbaniser à vocation résidentielle (court à moyen terme)
- A : Zone agricole
- Ah : Secteur d'habitat non agricole
- Azh : Secteur agricole de zones humides à enjeux
- N : Zone naturelle
- Nj : Secteur naturel de jardins
- Nzh : Secteur naturel de zones humides à enjeux

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	779 m²	Aménagement d'un parking	Commune
ER n°2	528 m²	Aménagement d'une sente piétonne (2 m de large)	Commune
ER n°3	227 m²	Aménagement d'une sente piétonne (2 m de large)	Commune
ER n°4	3 312 m²	Création d'un accès et aménagement d'un espace vert	Commune
ER n°5	61 m²	Aménagement d'un arrêt de bus	Commune
ER n°6	374 m²	Aménagement d'un parking	Commune
ER n°7	1 804 m²	Aménagement d'une sente piétonne (2 m de large)	Commune
ER n°8	992 m²	Aménagement d'une station d'épuration	Commune
ER n°9	2 122 m²	Aménagement d'une station d'épuration	Commune
ER n°10	10 768 m²	Protection / replantation d'alignement d'arbre	Conseil départemental Seine-et-Marne



0 150 300 450 600 750 mètres